

Vishnou télétravaille

Chez CGI, c'est une avalanche, les arrêts de travail pour garder les enfants sont **massivement refusés** sous divers prétextes, même quand le télétravail n'est pas techniquement possible. Vous voyez donc (ci-contre) Vishnou, la divinité à quatre bras, vaquant sereinement à sa quadruple activité d'**informaticienne / prof / nounou / maman**.

Pourtant, après fermeture des établissements scolaires, Muriel Pénicaud rassurait les salarié-es à ce propos dès le 13 mars 2020 : « *L'employeur ne peut pas dire non, c'est automatique, si vous avez un enfant de moins de 16 ans, et si le télétravail n'est pas possible, vous y avez droit automatiquement* ». Alors quoi ? CGI désobéirait à la ministre du Travail ?

Bien sûr que non. CGI tire parti, dans cette déclaration, d'une formulation qui a été délibérément choisie pour son ambiguïté : « *si le télétravail n'est pas possible* ». En effet, pour les parents, si le télétravail est possible avec de grands ados, il ne l'est pas avec des enfants plus jeunes. Pour les employeurs, il est toujours possible **du moment qu'on nous donne un ordinateur et une connexion**. Et comme le sait notre gouvernement, avec le lien de subordination, c'est toujours l'employeur qui gagne. Aux salarié-es de se débrouiller avec lui !

Télétravailler seul-e à la maison dans 40 m² avec 3 enfants de 6 mois, 3 ans et 7 ans, OUI pour CGI c'est possible ! Des difficultés ? Certes ! Mais dans une com' de FGDC on en appelle à votre héroïsme de membre patriotique : « *On ne s'appelle pas FGDC, les Fantastic Great*

Delivery Centers pour rien. (...). On va y arriver parce qu'on est des warriors ! ». On le voit, l'accord est parfait avec notre Président pour qui « nous sommes en guerre ».



Tout est une question de point de vue. Avant la crise sanitaire, la Direction de CGI aurait-elle accepté la présence d'**enfants dans l'open-space ou chez le client** pour économiser vos frais de garde ? Aurait-elle été solidaire ? Mais un-e warrior comprendra que, en guerre, on reste fidèle à son état-major, et que les dommages collatéraux sont inévitables.

On aimerait continuer sur le mode de l'humour, seulement voilà, certain-es d'entre vous nous ont déjà rapporté des **accidents domestiques**, jusque-là heureusement sans gravité, et ça ne nous fait vraiment pas rire. Alors on rappelle à tous que CGI est tenu à une obligation de résultat en matière de santé et de sécurité envers ses salarié-es. Et que cette obligation ne disparaît pas avec le télétravail. La Direction est désormais alertée de ces situations dangereuses pour la santé mentale des salarié-es et la santé physique de leurs enfants. Nous attendons d'elle qu'elle prenne des mesures concrètes pour mettre cette population en sécurité. Sachons-le bien : **tout accident survenu au domicile pendant le télétravail bénéficie de la présomption d'accident du travail**.

Si on vous a refusé un arrêt de travail, si le télétravail est compliqué pour vous, **témoignez** (contact@cgt-cgi.com), c'est collectivement qu'on peut faire bouger les choses.

FAIRE RESPECTER SES DROITS

✓ CONNAITRE SES DROITS

- L'actu CGI p.2
- Fiches Pratiques COVID-19 p.2

✓ SAVOIR RÉAGIR

- Les bons réflexes p.3
- Montrer l'exemple p.3

JOUER COLLECTIF

✓ VOIR AU-DELÀ DE CGI

- Je n'ai rien dit... p.4
- Lutte virale p.4

✓ ADHÉRER À LA CGT-CGI

Clique ici pour adhérer à la CGT-CGI

L'actu CGI

Le droit du travail en option

Depuis la mise en place du confinement et de ses corollaires (télétravail généralisé, état d'urgence sanitaire, ralentissement économique etc.), les salarié-e-s de CGI nous remontent quotidiennement des cas de **non-respect du droit du travail et de nos accords collectifs**, en particulier au sujet de la pose de RTT et de congés payés.



Ces cas nous semblaient trop nombreux pour ne relever que d'erreurs de bonne foi. Sollicitée, la direction de CGI a réfuté avoir donné des consignes ne respectant pas le code du travail, arguant qu'il ne s'agirait que de quelques cas isolés, et se défendant d'être en capacité de contrôler les agissements de chaque manager de l'entreprise.

Manque de bol, un document détaillant les **consignes de "gestion des membres"** à l'attention des VP et VPCS a fuité. On y apprend notamment que **"Dans cette situation exceptionnelle, le délai de prévenance pour l'imposition des congés/RTT n'est pas applicable"**, et ce plusieurs jours avant l'adoption de la loi instaurant l'état d'urgence sanitaire (et une semaine avant la publication de l'ordonnance concernée qui, d'ailleurs, ne permet pas à CGI de se passer du délai de prévenance pour la pose de congés payés, ni d'imposer des RTT rétroactivement comme cela a pu être fait). On y apprend également que **"l'employeur peut imposer la prise de congés payés"** et ce sans mention de l'encombrant délai de 2 mois de prévenance qui s'applique à CGI par accord collectif.

Alors, **volonté délibérée ou incompétence de la direction** ? A la CGT-CGI on a notre petite idée... et dans les deux cas, la responsabilité de CGI est engagée.

C'est dit ! La Direction aux VP et VPCS. Vous y penserez la prochaine fois que vous lirez que la priorité est la **santé des salarié-e-s**.

"Nos clients ont besoin plus que jamais que nous assurions la continuité de nos services, qui demeure **notre priorité absolue**."

CGI instaure la solidarité à sens unique

C'est fou comme, depuis quelques temps, la solidarité semble être le maître-mot d'une direction qui a plutôt pour habitude de parler de "charges" sociales et non de cotisations, de refuser "par principe" d'augmenter toutes les salarié-es ayant répondu aux attentes, de s'obstiner à écarter la mise en place de congés enfant malade...

Tu cherches l'entourloupe ? Regarde bien :

Siphonner des fonds publics issus de la solidarité nationale pour financer l'intercontrat à travers la mise en place du chômage partiel ?



Solidaire

Pas solidaire

Assurer un maintien de salaire à 100% pour tous les salarié-es au chômage partiel, afin qu'ils et elles ne soient pas pénalisés par la crise ?

Solidaire

Pas solidaire



Ajuster la charge de travail des salarié-es en télétravail pour tenir compte de leurs situations personnelles, sans affecter leur rémunération ?

Solidaire

Pas solidaire



Défrayer à hauteur de 30€ mensuels, conformément à notre accord télétravail, les salarié-es contraints au télétravail pour leurs frais d'internet, de téléphonie etc. ?

Solidaire

Pas solidaire



Fiches pratiques spéciales #COVID19

des questions sur tes droits ?
des doutes sur la consigne de ton management ?

Rendez-vous sur

fiches.cgt-cgi.com



[Télétravail](#)



[Temps de travail](#)



[CP, RTT et CET](#)



[Santé et sécurité](#)



[Droit de retrait](#)



[Arrêt de travail](#)



[Fin de contrat](#)



[Chômage partiel](#)

Montrer l'exemple

Nous sommes en guerre nous martèle le Président de la République. À la crise sanitaire, le gouvernement répond en premier lieu par une injonction paradoxale : maintenir coûte que coûte la production malgré le confinement. Il détruit encore plus nos protections collectives en publiant une série d'ordonnances en s'imaginant que le patronat va respecter les conditions de sécurité. Finies les limites horaires dans de nombreuses branches, le choix des dates de RTT/CET, etc.

A CGI aussi, tous les moyens semblent bons pour maintenir la production, quitte à tordre les lois et piétiner vos droits allègrement :

- On vous « invite » à poser des congés payés tout en prétendant que personne n'est contraint d'accepter. Un SMS de menace à 1h du matin ou un PSA Time modifié, c'est du libre choix ?
- On vous refuse des arrêts pour garde d'enfant pourtant de droit. Pire, parfois, on les accepte dans un premier temps, puis, on vous les refuse finalement quelques jours plus tard en faisant pression voire en modifiant les PSA Time pour imposer des RTT/Congés.
- On annonce à certain·es que leur productivité personnelle serait comparée au « nominal » hors crise et que la baisse serait imputée sur congés au motif que « *pour un salaire plein, on attend une productivité pleine* » (cette phrase est au PV d'une plénière de CSE !)
- On impose des RTT Q1 salariés non acquis, de manière illégale, et ce depuis bien avant la publication des fameuses ordonnances.
- On prolonge ou stoppe des périodes d'essai sans raison métier !

Vous être nombreux et nombreuses à nous remonter vos alertes et vos déboires. Vous nous envoyez des conversations mails, SMS, voire des enregistrements de conversations téléphoniques (attention ceci dit, cette dernière pratique est interdite sans l'accord de la personne enregistrée). Le moins que l'on puisse dire c'est qu'une partie non négligeable du haut management, avec la complicité de la DRH, est en roue libre totale !

CORONAVIRUS: LA DURÉE DU TRAVAIL PORTÉE JUSQU'À 60 HEURES PAR SEMAINE DANS CERTAINS SECTEURS



Les bons réflexes

TOUT TRACER PAR ÉCRIT ET CONSERVER UNE COPIE DES ÉCHANGES

NE RIEN ACCEPTER SANS DEMANDE ÉCRITE FORMELLE

EN CAS DE DOUTE, SOLLICITER LA CGT-CGI (CONTACT@CGT-CGI.COM)

SE SYNDIQUER À LA CGT-CGI

Ils croient que la CGT-CGI ne les voit pas faire... Ils croient que vous allez laisser passer cela... Ils croient que cela n'aura pas de conséquences durables sur votre confiance envers cette Direction...

Ils ont tort !

Nous les voyons et avons de nombreuses preuves de ce qui se passe. Vous êtes nombreux et nombreuses à être profondément scandalisé·es. Vous exprimez un profond dégoût qui laissera des cicatrices profondes.

Viendra le temps de faire les comptes... sociaux comme moraux !

Avec des collègues qui vont perdre du salaire en activité partielle, aucun dividende ne sera accepté par la CGT-CGI ! Si la Direction veut remonter le moindre centime de contribution au groupe, qu'elle commence par maintenir 100% du salaire de tous nos collègues ! C'est la moindre des choses quand on a l'indécence de faire appel à la solidarité des travailleurs·euses de CGI. Qu'elle commence par montrer l'exemple !

Je n'ai rien dit...

A la façon de... (Martin Niemöller)*

Quand ils nous ont dit « La loi du 31 juillet 1991 instaure la **maîtrise des dépenses hospitalières** », je n'ai rien dit, je n'étais pas économiste.

Quand Claude Evin a parlé **d'hôpital-entreprise** à la fin des années 80, je n'ai rien dit, je n'étais pas entrepreneur·e.

Quand les gouvernants ont mis en œuvre la **gestion-comptable** en 90, pour les hôpitaux, je n'ai rien dit, je n'étais pas dirigeant·e.

Quand Sarkozy et Bachelot ont mis en œuvre la loi H.P.S.T qui a donné le pouvoir au « patron » de l'hôpital, le directeur, et rendu une **administration toute-puissante**, je n'ai rien dit, je n'étais pas administratif.

Quand Hollande et Marisol Touraine, ont **supprimé 95 sites de santé et supprimé 17500 lits**, je n'ai rien dit, je n'étais pas comptable.

Quand quelque **trois milliards d'euros d'économies** furent prévus pour les hôpitaux, dont 860 millions issus de la "maîtrise de la masse salariale", c'est à dire la suppression de 22.000 postes, soit 2% des effectifs, je n'ai rien dit, je n'étais pas fonctionnaire.

Quand les salariés de l'hôpital psychiatrique du Rouvray à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), ont fait la **grève de la faim** en 2018, je n'ai rien dit, je n'étais pas syndicaliste.

Quand les services d'urgences se sont mis en **grève** en 2019, je n'ai rien dit, je n'étais pas urgentiste.

Quand Macron et Buzyn se sont moqués du **mouvement des soignant·es** en 2019, je n'ai rien dit, je n'étais pas soignant.

Quand les sbires de Castaner sont venus **réprimer les manifestant·es** des hôpitaux, je n'ai rien dit, je n'étais pas hospitalier·ère.

Quand Macron a **supprimé en 3 ans 4172 lits dans 3000 services de santé publique**, je n'ai rien dit, je n'étais pas hospitalisé.

Mais quand le coronaromachin, le Covid 19, est arrivé, qu'il nous est tombé dessus, Là, j'ai paniqué : il n'y avait plus assez de lits pour les hospitalisations, plus assez de places en réanimation, il n'y avait plus assez de soignant·es pour nous soigner, il n'y avait pas assez de masques pour protéger les soignant·es.

Face à la pénurie organisée depuis trente ans par ces gouvernants irresponsables appliquant la même politique néolibérale, on a commencé à trier les malades à soigner, à laisser de côté les malades et les soignant·es en psychiatrie, à isoler les personnes âgées dans les EPHAD et à les oublier.

Alors j'ai commencé à applaudir les soignant·es le soir à 20h, sans honte de n'avoir rien dit pendant toutes ces années. J'ai donné le titre de « héros » à ces soignant·es, que je n'ai pas soutenu·es en 2019. J'ai réalisé que le service public c'est très important, indispensable, dans notre pays.

Mais quand est-ce qu'ENFIN vais-je DIRE ou HURLER quelque chose ?

Quand sera-t-il possible de commencer à se révolter vraiment ?

Quand sera-t-il possible de commencer à construire un autre monde ?

Quand sera-t-il possible d'inventer un nouveau système alternatif à la déshumanisation néolibérale et au chacun pour soi ?

Quand sera-t-il possible de mettre en œuvre une société où le collectif et le partage vont de pair avec l'individu et le singulier ?

Quand y aura-t-il assez de monde pour se lever et être tous ensemble pour protéger la planète, instaurer la décroissance, une démocratie citoyenne à échelle humaine, privilégier l'humain sur la machine et sur l'économie, développer de nouvelles solidarités, prendre le temps de vivre, de penser, de lire,... d'aimer ?

*Martin Niemöller (1892-1984) était un pasteur luthérien et théologien allemand. Il a écrit un poème sur la lâcheté des intellectuels allemands au moment de l'accession des nazis au pouvoir et des purges qui ont alors visé leurs ennemis, un groupe après l'autre. Il était anti-communiste et a initialement soutenu l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler. Il se désillusionne suite aux propos de Hitler sur la suprématie de l'État sur la religion, et finit par diriger un groupe de religieux opposants au régime. Arrêté en 1937, il est enfermé aux camps de Oranienburg-Sachsenhausen et Dachau. Il est libéré en 1945 par les Alliés.

Le bon plan

Toutes les infos sur le droit du travail spécial COVID-19 hors CGI (pour vos ami·es, votre famille, vos voisin·es etc.) sont disponibles sur :

luttevirale.fr

Délégués et représentants CGT

Délégué Syndical Central

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU

07.83.22.17.89

CBC

Randja KANOUNI

06.99.87.85.06

FS

Éric MARCOU

06.38.40.56.18

EUTM

EI Bachir MOUTIK

FGDC

Jacques LABANSAT

06.87.04.55.13

Philippe BLANCHET

07.87.95.56.19

Grand-Est

Sylvie DAMON

06.69.40.27.14

Pascal GIFFARD-BOUVIER

06.11.83.78.27

Grand SUD

Pascal GENTY

06.95.69.74.02

Franck ELIES

TPSHR

Francisca LOPEZ



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



47 rue des Docks, 69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com | www.cgt-cgi.com